PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA JACQUES-CARTIER VILLE DE LAC-DELAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DELAGE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 13 MAI 2024 À 19 H À LA SALLE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DELAGE

PERSONNES PRÉSENTES:

Guy Rochette, Maire Jannys Landry, conseillère au siège no.1 Alexandre Morin, conseiller au siège n°2 Marc Boiteau, conseiller au siège n°3 Isabelle Coulombe, conseillère au siège n°4 Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5

PERSONNE(S) ABSENTE(S):

Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur François Morneau, directeur général assiste à titre de greffier à la séance

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du maire Guy Rochette

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour ;
- **1.4** Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 8 avril 2024 ;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Dépôt des États Financiers au 31 décembre 2023

- 2.3 Avis de motion du règlement E-2024-01 décrétant une dépense de 195 891 \$ et un emprunt de 196 000 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2023;
- **2.4** Dépôt du projet de règlement E-2024-01 décrétant une dépense de 195 891\$ et un emprunt de 196 000\$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2023.
- 2.5 Acquisition de tablettes numérique pour les membres du conseil

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point

4. TRAVAUX PUBLICS

- **4.1** Autorisation signature pour dépôt du rapport final pour la demande de subvention dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)-Volet 2 pour l'acquisition d'équipements de collectifs organiques résidentielles. (annulé)
- **4.2** Problématique de capacité des réseaux d'aqueduc et d'égout. (annulé)
- 4.3. Départ de Monsieur Sydney Lavoie, directeur des travaux publics ;
- 4.4. Nomination de Monsieur Louis-Philippe Barrette a titre de directeur des travaux public par intérim ;
- 5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Adoption du Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels du haut-bassin versant de la rivière Saint-Charles;

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point

9. CORRESPONDANCE

9.1 Note de Monsieur Guy Thibodeau, président directeur général du Centre intégré universitaire de santé et de service Sociaux de la Capitale Nationale CIUSSSCN, pour présenter le déploiement de l'approche de gestion des risques en sécurité incendie.

- 9.2 Note de Marie-Josée Lizotte, sous-ministre, du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs MELCCFP, approuvant le règlement H 2023-01 visant à remplacer certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques d'une résidence isolée sur le territoire de la ville de Lac-Delage.
- **10. AFFAIRES NOUVELLES**
- 11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2024-038

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance; **avec les modifications suivantes :**

Ajout 2.5 Acquisition de tablettes numérique pour les membres du conseil ;

Annulation du point 4.1, Autorisation signature pour dépôt du rapport final pour la demande de subvention dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)-Volet 2 pour l'acquisition d'équipements de collectifs organiques résidentielles.

Annulation du point 4.2, Problématique de capacité des réseaux d'aqueduc et d'égout ;

Ajout 4.3. Départ de Monsieur Sydney Lavoie, directeur des travaux publics ;

Ajout 4.4. Nomination de Monsieur Louis-Philippe Barrette a titre de directeur des travaux public par intérim ;

II EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin APPUYÉ PAR Christiane Gosselin ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2024 avec les modifications précédemment énumérées.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024

Résolution 2024-039

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par le directeur général dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

-Séance ordinaire du 8 avril 2024

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau APPUYÉ PAR Christiane Gosselin ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2024.

2 FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2024-040

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 13 mai 2024 totalisent un montant de 375 772,28 \$et 22 899,95 \$ pour les salaires ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes fournisseurs, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Janny Landry APPUYÉ PAR Christiane Gosselin ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes fournisseurs au 13 mai 2024, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Monsieur François Morneau, directeur général, dépose la liste des taxes à recevoir au 13 mai 2024 qui totalisent un montant de 64 411,16 \$.

2.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Monsieur François Morneau, directeur général et trésorier, présente et dépose les états financiers au 31 décembre 2023. Les membres du conseil ont tous reçu une copie des états financiers avant l'adoption dans les délais prescrits par la Loi. Madame Julie Chouinard, CPA auditrice, CA, chez Mallette, fait état du rapport du vérificateur;

2.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT E-2024-01 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 195 891 \$ ET UN EMPRUNT DE 196 000 \$ POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023.

Avis de motion est donné par Marc Boiteau, conseiller, pour l'adoption du règlement no. E-2024-01 décrétant une dépense de 195 891 \$ et un emprunt de 196 000 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2023.Les membres du conseil ont tous reçu copie du projet de règlement E-2024-01 comme prescrit par la Loi.

2.4 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT E-2024-01 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 195 891 \$ ET UN EMPRUNT DE 196 000 \$ POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance du 13 mai 2024.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 196 000 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2023.

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 196 000 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2.5 ACHAT DE 8 TABLETTES NUMÉRIQUES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution 2024-041

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont une documentation importante à consulter pour accomplir leurs tâches;

CONSIDÉRANT QUE ces outils faciliteront le suivi et l'archivage des documents et permettront de limiter l'utilisation de papier;

CONSIDÉRANT QUE Solutions Ti Technologies inc. consultant en matière informatique de la ville, a recommandé l'achat d'Ipad, pour satisfaire les besoins des membres du conseil municipal, en rabais au coût de 3157.79 \$ plus taxes ;

II EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin APPUYÉ PAR Jannys Landry ET UNANIMENENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat de 8 tablettes numériques de marque lpad ainsi que des étuis de protection au coût de 3 157.79 \$ plus taxes .

QUE cette dépense soit prise à même le fonds de roulement remboursable sur 3 ans à raison de 1 105,09 \$ par année.

3 DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 POINT ANNULÉ

4.2 POINT ANNULÉ

4.3 DÉPART DE MONSIEUR SYDNEY LAVOIE, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Résolution 2024-042

ATTENDU QUE Monsieur Sydney Lavoie, directeur des travaux publics depuis 2011 a signifié son départ de la Ville de Lac-Delage pour relever de nouveaux défis.

ATTENDU QUE Monsieur Lavoie a su par son expertise et son dévouement contribuer significativement au développement et à l'amélioration des équipements de la ville ainsi qu'à leur entretien;

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau APPUYÉ PAR Isabelle Coulombe ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal félicite Monsieur Lavoie pour ce nouveau défi professionnel;

QUE le conseil remercie sincèrement pour toutes ces années de services à la ville et particulièrement pour son dévouement et sa sollicitude auprès de nos citoyens.

4.4 NOMINATION D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM.

Résolution 2024-043

ATTENDU QUE monsieur Sydney Lavoie directeur des travaux public depuis 2011 quitte son emploi à la ville de Lac-Delage;

ATTENDU QUE monsieur Louis-Barrette, agit à titre de contremaitre aux travaux publics de la ville de Lac-Delage depuis 2009 lui ayant permis une profonde connaissance des opérations de la ville et des tâches à réaliser;

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau APPUYÉ PAR, Isabelle Coulombe ET UNANIMEMENT RÉSOLU: **QUE** le conseil municipal nomme monsieur Louis-Philippe Barrette à titre de directeur des travaux publics par intérim et ce à compter du 20 mai 2024;

QUE monsieur Barrette ait une période d'essai de 3 mois avant d'obtenir le statut de directeur des travaux publics;

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 ADOPTION DU PLAN DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS DU HAUT-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

Résolution 2024-044

ATTENDU QUE les milieux naturels procurent aux municipalités du haut-bassin versant de la rivière Saint-Charles un approvisionnement en eau de qualité et en quantité, qu'il s'agisse des eaux de surface ou souterraines;

ATTENDU QUE la ville souhaite se doter d'outils pour assurer une gestion adéquate de ces milieux présents sur son territoire afin d'assurer la pérennité de la ressource;

ATTENDU QUE la ville de Québec a initié une démarche volontaire d'élaboration de plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels en 2019 et que la ville de Lac-Delage a collaboré au développement de ce plan dès le début;

ATTENDU QUE le plan fournira aux municipalités et villes adhérentes des stratégies pour assurer une saine gestion des milieux naturels de manière harmonisée à l'échelle du bassin versant et qu'un plan d'action concerté sera développé à la suite de son adoption;

EN CONSÉQUENCE il est dument proposé par Marc Boiteau ;

QUE le conseil municipal adopte le document Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels du haut-bassin versant de la rivière Saint-Charles (PGMN);

QUE le conseil municipal mandate M. François Morneau pour participer au chantier d'élaboration du plan d'action coordonné par la ville de Québec.

7. <u>SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE</u>

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point

9. CORRESPONDANCE

- **9.1** Note de Monsieur Guy Thibodeau, président directeur général du Centre intégré universitaire de santé et de service Sociaux de la Capitale Nationale CIUSSSCN, pour présenter le déploiement de l'approche de gestion des risques en sécurité incendie.
- 9.2 Note de Marie-Josée Lizotte, sous-ministre, du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs MELCCFP, approuvant le règlement H 2023-01 visant à remplacer certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques d'une résidence isolée sur le territoire de la ville de Lac-Delage.

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2024-045

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau APPUYÉ PAR, Isabelle Coulombe ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De lever la présente assemblée à 19 h 23

Guy Rochette, Maire
François Morneau, Directeur général